

Département du Val d'Oise
Commune de PERSAN

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°3 : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Révision du PLU - Document arrêté le : 30/11/2012

Document approuvé le :

IngESPACES Ensemble, participons à l'aménagement du territoire

Siège social : 23, rue Nobel - 77420 Champs-sur-Marne
Tel : 01.64.61.86.24 - Email : ingespaces@wanadoo.fr



PRÉAMBULE

Conformément au code de l'urbanisme, le projet d'aménagement et de développement durable définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la Ville de PERSAN.

La réflexion a été menée, suite au diagnostic communal, en examinant le territoire au travers de cinq grandes thématiques :

- Le développement de l'habitat
- Les équipements
- Le développement économique
- Les transports et déplacements
- L'environnement et le paysage

Ainsi, trois grandes orientations pour l'avenir de la commune sont déclinées dans ce document :

- ENVISAGER UN DÉVELOPPEMENT ET UN RENOUVELLEMENT URBAIN POUR POURSUIVRE LA MUTATION DE LA VILLE
- AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT
- ADAPTER LES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENTS POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT URBAIN

Ces orientations seront mises en œuvre dans un souci de développement durable, prenant ainsi en compte les trois piliers que sont la préservation de l'environnement, l'équité sociale et l'efficacité économique.



TABLE DES MATIÈRES

I- ENVISAGER UN DÉVELOPPEMENT ET UN RENOUVELLEMENT URBAIN POUR POURSUIVRE LA MUTATION DE LA VILLE	3
<i>A) DÉVELOPPER LE PARC DE LOGEMENT EN VUE DE SA DIVERSIFICATION ET RÉSORBER L'HABITAT INDIGNE</i>	4
<i>B) CONSOLIDER LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS, DE COMMERCE ET DE SERVICES</i>	6
<i>C) POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</i>	8
II- AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT	10
<i>A) AMÉLIORER LE CADRE DE VIE</i>	10
<i>B) PRÉSERVER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS ET LES PAYSAGES</i>	15
III- ADAPTER LES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENTS POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT URBAIN	16
<i>A) ADAPTER LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES</i>	16
<i>B) DÉVELOPPER LES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT</i>	17
<i>C) FAVORISER LES MODES DE DÉPLACEMENT ALTERNATIFS</i>	18



I- ENVISAGER UN DÉVELOPPEMENT ET UN RENOUVELLEMENT URBAIN POUR POURSUIVRE LA MUTATION DE LA VILLE

La Ville de Persan connaît une profonde mutation depuis plusieurs années. Le quartier d'habitat «Le village» a bénéficié d'une lourde opération de renouvellement urbain qui en a changé le visage et le cœur de ville a fait l'objet d'un réaménagement global de grande qualité.

La Ville souhaite poursuivre cette mutation en favorisant la reconversion des secteurs industriels situés sur les bords de l'Oise, afin d'ouvrir ce cours d'eau sur la Ville et d'y développer l'offre de logements. Il en va de même des vastes emprises ferroviaires dont la reconversion devra être envisagée à terme.

La Ville se fixe ainsi un objectif de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain par une politique prioritaire de renouvellement urbain et de conquête des espaces libres au sein du tissu existant, ce qui limitera la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Le développement de l'offre de logements permettra par ailleurs de diversifier l'habitat sur la Ville. En complément, il est nécessaire d'envisager un développement des équipements et des activités afin de répondre aux besoins en matière de services à la population et d'emplois.

Le développement et le renouvellement urbain sur la Ville de Persan répond ainsi à trois objectifs majeurs :

- FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET LA DIVERSIFICATION DE L'HABITAT, ET RÉSORBER L'HABITAT INSALUBRE
- CONSOLIDER LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS, DE COMMERCE ET DE SERVICES
- POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

A) DÉVELOPPER LE PARC DE LOGEMENT EN VUE DE SA DIVERSIFICATION ET RÉSORBER L'HABITAT INDIGNE

Afin de tendre vers un équilibre socio-démographique, l'offre de logements doit être développée à Persan. Cette offre doit être adaptée à chaque stade du parcours familial et du parcours résidentiel.

1) Favoriser la mixité de l'habitat

L'offre en logements collectifs, locatifs et en logements sociaux étant déjà importante sur la Ville, il s'agit notamment d'y développer l'offre de logements individuels en accession à la propriété.

Pour autant, afin de favoriser la mixité sociale et générationnelle au sein des futurs quartiers, l'offre en logements collectifs et locatifs sera également poursuivie au sein des secteurs de développement de l'urbanisation.

2) Rénover le bâti ancien et résorber l'habitat indigne

Afin d'améliorer l'image de Persan et les conditions de logement, la Ville entend favoriser la réhabilitation du bâti ancien.

La résorption de l'habitat indigne est en particulier une des politiques prioritaires de la Ville afin d'enrayer son cercle infernal : effets sur la santé ou la sécurité des personnes, effets sur l'occupation (phénomènes de précarisation), effets de dévalorisation sur les immeubles avoisinants qui peuvent à terme rencontrer des difficultés similaires.

La réhabilitation du bâti ancien permettra en outre d'améliorer la qualité urbaine des axes principaux de la Ville et d'accroître l'offre de logement (baisse de la vacance).



2) Valoriser les espaces libres et la reconversion au sein du tissu urbain pour la réalisation de nouveaux logements

La Ville envisage un développement centré sur le renouvellement urbain. Le développement de l'habitat s'opère principalement à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante sur des secteurs en reconversion, des friches ou des dents creuses.

Cela implique :

- d'engager la reconversion à vocation d'habitat des secteurs industriels situés sur les bords de l'Oise et aux abords de la rue Jaurès, conformément aux règles du PPRI et de manière échelonnée dans le temps (voir OAP),
- de réaliser un aménagement global et cohérent du secteur de la rue Catelas au Nord-Est de la Ville intégrant des espaces libres, la reconversion de secteurs industriels et la suppression de l'habitat indigne,
- d'envisager la reconversion de la ferme en centre-ville à vocation d'habitat ou à vocation mixte (espace soumis à secteur à projet)
- de prévoir à plus long terme la reconversion des emprises ferroviaires situées à l'est de la Ville.



B) CONSOLIDER LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS, DE COMMERCES ET DE SERVICES

1) Développer l'offre d'équipements

Afin de permettre aux habitants de bénéficier d'un bon niveau d'équipement en cohérence avec le développement démographique envisagé, la Ville prévoit de pérenniser et de conforter les zones d'équipements existantes : stades, groupes scolaires, collège, médiathèque, équipements sociaux...

De plus, la construction d'un nouveau groupe scolaire est envisagée au sein des futurs quartiers d'habitat au Sud de la Ville, ainsi qu'un nouveau gymnase rue Gambetta.

2) Améliorer la couverture numérique du territoire

Conformément au schéma départemental d'aménagement numérique, un syndicat intercommunal sera créé et portera le projet de FTTH (fiber to the home, c'est-à-dire internet par la fibre optique dans chaque logement) sur le territoire de Persan.

3) Développer l'offre commerciale de grande et moyenne surface

Le projet de la Ville de Persan entend pérenniser et conforter les commerces de grande et moyenne surface existants au Sud de la Ville (supermarché) et au sein de la zone commerciale de l'Arrieux, qui sera étendue au-delà de la RD 4.

Il s'agira également de développer une nouvelle offre commerciale sur la ZAC du Chemin Herbu en profitant de la vitrine offerte par la RD 4. Ce secteur devrait comprendre un retail-park, des enseignes d'hôtellerie et de restauration, une Cité de l'Automobile.

En outre, l'aménagement de la boucle RD301/RD4 est prévu via la constitution d'une entrée de ville commerciale.



4) Pérenniser et développer l'offre en commerces et services de proximité en accompagnement de l'urbanisation

Les commerces et l'artisanat de proximité présents sur l'axe majeur de Persan (Vogt/Vermeire/Jaurès), à proximité de la gare, au sein du quartier le Village et sur la place de la République jouent un rôle important. Ils évitent les déplacements automobiles pour des achats courants et offrent, dans la Ville à dominante résidentielle, un élément de vie et d'attractivité. Il est donc essentiel d'assurer la pérennité et le développement de cette offre commerciale.

De même, il paraît important de pérenniser les activités de service diffuses sur le territoire communal : artisanat, cabinets médicaux,...

Le PLU favorise la pérennité et le développement de ces activités de commerces d'artisanat et de services en créant des conditions réglementaires favorables sur les zones concernées. Il s'agira notamment de favoriser l'implantation de commerces de proximité au sein des futurs quartiers et notamment aux abords de la rue Catelas.

De plus, le projet urbain entend conserver les capacités de stationnement existantes afin de faciliter la desserte des commerces et services.



Commerces de proximité sur le centre «Les Arcades»



Commerces de proximité rue Vermeire

C) POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'objectif en matière de développement économique sur Persan est notamment de maintenir voire d'accroître le taux d'emploi sur la Ville.

Le déclin de l'industrie a des conséquences importantes sur le tissu économique local et c'est pourquoi la Ville entend diversifier davantage les secteurs d'activités sur son territoire.

Pour ce faire, il s'agira d'une part de conforter les entreprises existantes en leur permettant de se développer si elles le souhaitent et d'autre part d'offrir des emprises foncières supplémentaires pour de nouvelles implantations ou des relocalisations.

1) Aménager un nouveau parc d'activités économiques

Le développement économique pourra s'opérer via l'aménagement du parc d'activités du chemin herbu qui accueillera, outre des activités commerciales, des activités de logistique et des PME/PMI sur des lots de taille variée.

2) Réhabiliter le site Great Lakes et y développer de nouvelles activités

Le développement économique pourra également s'opérer via la réhabilitation du site Great Lakes, qui sera en partie dévolu à l'accueil de nouvelles activités économiques.

3) Permettre à terme le maintien ou la reconversion du site de la centrale EDF

Le site de la centrale EDF a un devenir encore incertain. La reprise de la production d'électricité ou la reconversion du site afin d'y accueillir de nouvelles activités pourraient être envisagées. Cette zone n'est pas réglementée dans le présent PLU.



4) Pérenniser l'activité agricole

Le PLU entend pérenniser l'activité agricole, en préservant la vocation agricole des derniers espaces cultivés présents sur le territoire de Persan.

Pour cela, le règlement des secteurs concernés autorise les exploitations et leur développement.



Espace cultivé dans le secteur du Marais



II- AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

A) AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

1) Conforter la «colonne vertébrale» de Persan

La Ville de Persan est marquée par la présence d'un axe structurant qui la traverse et sur lequel se développent notamment commerces et équipements. Cette «colonne vertébrale» correspondant aux rues Vogt, Vermeire et Jaurès est un espace déterminant pour l'image de la Ville et pour la qualité du cadre de vie.

Conforter cet élément de centralité permettra de retrouver une meilleure structuration spatiale, en conférant à la Ville une meilleure lisibilité et une fonction de repère. Il s'agit notamment de poursuivre le travail de requalification des espaces urbains initié avec le renouvellement urbain du quartier du Village et la très belle restructuration de la place de l'hôtel de Ville.

Pour conforter la «colonne vertébrale» de Persan, différentes actions déclinées dans le PADD sont envisagées :

- conforter l'offre d'équipements,
- soutenir l'offre de commerces de proximité et requalifier les espaces publics à leurs abords, notamment au droit du centre commercial Les Arcades,
- améliorer le traitement de certains espaces publics tels la Place de la Rencontre et la Place Carnot
- améliorer les conditions de circulation aux abords de la voie ferrée, et améliorer le traitement de l'espace public aux abords de la gare,
- favoriser la rénovation du bâti ancien.



2) Conforter les centralités de quartier et maintenir des espaces de respiration

Afin de conforter les centralités de quartier, il s'agit localement d'améliorer le traitement des espaces publics ou communs pour favoriser la création ou la préservation d'espaces de convivialité et d'échanges. La Place Carnot devra en particulier faire l'objet d'une requalification afin de mettre davantage en valeur l'espace public et d'améliorer la desserte de ce quartier en développement. Les abords du centre commercial les Arcades ainsi que la Place de la Rencontre dans le quartier du Village nécessitent également une amélioration de leur traitement.

La Ville souhaite par ailleurs maintenir des espaces de respiration au sein de son tissu urbain particulièrement dense. Pour ce faire, il s'agit tout d'abord de préserver les espaces verts internes aux quartiers, les espaces verts publics et les stades, espaces de convivialité et mais aussi de respiration.

De plus, la Ville souhaite préserver de toute urbanisation nouvelle les cœurs d'îlots (pour certains situés en zone inondable) et les arrières de jardin en particulier dans les secteurs les plus anciens. Il s'agit, outre de maintenir des espaces de respiration, de conserver les caractéristiques urbaines remarquables de certains secteurs et d'éviter les phénomènes d'urbanisation anarchique (drapeaux) qui nuisent à la qualité urbaine et au fonctionnement urbain.

Enfin, les jardins familiaux existant rue Pierre Séward seront préservés et de nouveaux jardins vont être aménagés au sein de l'espace du marais. De même, un nouvel espace vert public va être constitué sur l'ancien site Great Lakes, dans la continuité du parc Robespierre.



3) Préserver l'identité patrimoniale de Persan

La préservation et la valorisation du cadre de vie passent notamment par la protection et la mise en valeur du patrimoine local et la préservation de l'aspect traditionnel des secteurs anciens.

Le patrimoine de la commune sera protégé au titre de l'article L. 123-1-5-7° du code de l'urbanisme, à savoir :

- l'église
- l'hôtel de Ville
- la ferme
- l'école Jean Jaurès
- le bâtiment central de l'usine Hutchinson

Par ailleurs, plusieurs secteurs de structure urbaine traditionnelle et comprenant des éléments bâtis d'intérêt sont à préserver. Cela concerne les axes principaux de la Ville (rues Vogt, Vermeire et Jaurès) mais aussi des quartiers construits au début du XXème siècle.



Hôtel de Ville



Bâti ancien et église



Ecole Jean Jaurès



Usine Hutchinson



Eléments bâtis anciens remarquables





Afin de préserver l'aspect traditionnel des secteurs anciens, le règlement du PLU définit des normes pour la construction des nouveaux bâtiments et la réhabilitation du bâti ancien (mode d'implantation par rapport aux voies, forme de la construction, aspect extérieur, clôtures) en phase avec le bâti traditionnel et les formes urbaines existantes. L'enjeu est également de conserver les caractéristiques traditionnelles de ces secteurs anciens en n'y autorisant pas de constructions en «deuxième rideau».



4) Améliorer la qualité des entrées de ville

Les entrées de ville jouent un rôle central dans la perception du territoire et la qualité du cadre de vie. C'est pourquoi il convient de préserver la qualité de ces espaces, et localement de les améliorer.

Pour ce faire, il s'agira :

- d'être attentif à la qualité des entrées de ville Est, au droit de la rue Catelas et de la rue Touati dans le cadre de la réalisation de nouveaux programmes de logements prévus dans ces secteurs,
- d'être attentif à la qualité des entrées de Ville à l'Ouest et au Nord du territoire (rue Quideau et RD4) dans le cadre du développement de l'urbanisation au sein de la ZAC du chemin herbu. Un traitement paysager des abords de la RD 4 va être réalisé ainsi que l'aménagement d'un espace tampon paysager entre la future zone d'activités et les quartiers résidentiels.

5) Favoriser l'intégration paysagère des espaces en développement ou en reconversion et construire les futures zones urbaines en tenant compte de logiques paysagères et environnementales

La poursuite du développement de l'urbanisation doit se faire en harmonie avec l'environnement et le paysage.

Il s'agit de dessiner les formes urbaines dans le sens du paysage et de se servir, autant que possible, des potentiels de chaque lieu pour tout projet de construction.

Pour ce faire, il convient d'assurer une bonne intégration paysagère de la future zone d'activités du Chemin Herbu en particulier vis à vis des quartiers d'habitat présents aux abords et via l'aménagement d'espaces tampons paysagers.

De même, la valorisation de l'entrée Est par la rue Catelas passera par un développement urbain vecteur de qualité, visant à créer un front urbain et paysager de qualité.

Il s'agira également de prévoir au sein des futurs quartiers d'habitat sur les bords de l'Oise des transitions paysagères notamment vis à vis des cours d'eau (Esches et Oise) ainsi qu'un aménagement paysager au sein même de ces espaces, favorisant un meilleur cadre de vie pour les habitants.

Il s'agira par ailleurs de veiller à la qualité architecturale et environnementale des constructions et à leur bonne insertion dans l'environnement.

En ce sens, des orientations d'aménagement sont définies dans le PLU pour encadrer le développement des zones à urbaniser.



B) PRÉSERVER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS ET LES PAYSAGES

1) Protéger les espaces et éléments à forte sensibilité paysagère et/ou environnementale

Plusieurs espaces et éléments fondent l'identité paysagère de Persan : les cours d'eau (l'Oise, l'Esches et le ru de la Copette), les espaces naturels dont la zone du marais et celle de l'étang, les espaces agricoles, des alignements d'arbres et arbres isolés....

Afin de préserver cette identité particulière, il convient tout d'abord de préserver de toute urbanisation plusieurs espaces naturels : le «Val de Persan» accueillant un étang aux abords sauvages, la zone du marais, où vont notamment être aménagés des jardins familiaux, un espace à l'Est de la centrale EDF et un espace situé au Nord de la Ville, qui accueille des lignes haute tension.

Il convient également de préserver et de mettre en valeur l'Oise et ses berges, ainsi que la rivière de l'Esches et le ru de la Copette qui sont déjà partiellement bordés par des espaces verts publics et des chemins de promenade.

Il convient enfin de préserver le Parc Robespierre et ses arbres, véritable poumon vert au sein de la Ville, ainsi que différents alignements d'arbres, haies ou arbres isolés remarquables qui ponctuent et verdissent l'espace urbain.

2) Préserver les perspectives visuelles

La préservation de l'identité paysagère de Persan passe aussi par la préservation de plusieurs perspectives visuelles intéressantes :

- le long des berges de l'Oise,
- dans le secteur du Val de Persan et de son étang
- depuis la rue des Frenoy sur la butte de la forêt de Carnelle,
- depuis l'axe Vogt, Vermeire et Jaurès sur les clochers de Beaumont et de Chambly
- depuis la rue Vogt vers les buttes boisées lointaines...



III- ADAPTER LES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENTS POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT URBAIN

La qualité du fonctionnement urbain est un enjeu important, notamment pour les raisons suivantes :

- l'accessibilité de la Ville, de ses équipements et de ses commerces est un élément déterminant de son attractivité, et donc de son développement ;
- la bonne irrigation des différentes parties de la Ville par les infrastructures de déplacement routières et douces constitue un facteur d'égalité et de cohésion sociale en rendant la mobilité accessible au plus grand nombre ;
- la recherche d'un meilleur équilibre entre les différents modes de déplacements concourt à accroître la qualité du cadre de vie en favorisant une mobilité respectueuse de l'environnement.

A) ADAPTER LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Le développement de l'urbanisation au Nord-Est de la Ville, sur la ZAC du Chemin Herbu nécessite l'aménagement de nouvelles voies structurantes reliées par des carrefours sécurisés au réseau existant et en particulier à la RD 4.

De plus, le renouvellement urbain envisagé au Nord de l'Oise sera l'occasion d'envisager de nouvelles liaisons viaires aptes à désenclaver ce secteur et à desservir les futures constructions. Il en va de même du secteur à urbaniser au Sud de la rue Catelas. Pour ce faire, des orientations d'aménagement sont définies dans le présent PLU afin d'encadrer les conditions de desserte des zones à urbaniser en fonction de leur réceptivité.

L'amélioration des conditions de circulation au sein du tissu urbain existant est également une orientation importante, qui pourra se traduire par l'aménagement de nouvelles liaisons viaires entre la place Carnot et la rue E. Dolet d'une part et la place de la République et l'avenue Paul Vaillant d'autre part.





De plus, différents aménagements de voirie vont permettre d'accroître la sécurité et d'améliorer le fonctionnement urbain.

- Le passage sous la voie ferrée rue Jaurès et l'accès à la gare vont également faire l'objet d'améliorations notamment dans le cadre de l'aménagement des abords de la gare (création d'un pôle multimodal). Cela permettra d'améliorer l'accès à la gare, actuellement difficile et peu lisible, et d'améliorer la visibilité aux carrefours situés sur la rue Vermeire avant le passage sous la voie ferrée.
- Un élargissement de la rue des droits de l'homme est nécessaire dans le cadre du développement urbain envisagé dans ce secteur. En complément, la réalisation d'une voie nouvelle reliant la gare à la rue Louise Michel est prévue pour desservir le futur quartier.
- La requalification de la rue Jean Catelas permettra d'améliorer les conditions de circulation sur cet axe et surtout d'y prévoir un meilleur partage de la voirie entre les différents usagers (cycles, piétons, voitures). En particulier, l'accès au collège fera l'objet d'une réflexion globale pour améliorer le traitement de l'espace public tout en envisageant un partage des usages en toute sécurité (bus, cycles, voitures, piétons).
- Dans le cadre du renouvellement urbain envisagé sur les bords de l'Oise, la requalification de la rue du 8 mai 1945 devra être réalisée afin de la transformer en véritable voie urbaine (partage des usages, traitement qualitatif des abords et suppression du virage dangereux).
- Enfin, les travaux effectués par la ville pour améliorer l'accessibilité des Personnes en Situation de Handicap (PSH) vont se poursuivre et cette démarche sera engagée pour chaque nouvel aménagement.

B) DÉVELOPPER LES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT

Les parcs de stationnement existants, dont ceux créés dans le cadre de l'aménagement du coeur de ville seront pérennisés. De plus, pour pallier le besoin en places de stationnement supplémentaires qui se fait sentir, un nouveau parking végétalisé va être réalisé près de l'espace Colette Besson.

C) FAVORISER LES MODES DE DÉPLACEMENT ALTERNATIFS

Dans une optique de développement durable, il est important de favoriser les déplacements en transports en commun et les déplacements doux afin de réduire la pollution automobile et la consommation d'énergie.

L'aménagement d'un pôle multimodal (gare routière, accès cycles,...) au niveau de la gare facilitera son accès au plus grand nombre et favorisera l'utilisation du bus et du train comme moyens de transports.

De plus, l'enjeu est d'améliorer le maillage de liaisons douces (piétons et cycles) en direction des pôles de centralité existants et futurs : centre-ville, gare, pôles d'équipements...

Pour ce faire, les chemins et les sentes sont préservés dans le cadre du PLU. Par ailleurs, certaines sentes seront confortées et de nouveaux cheminements piétons seront créés afin de compléter les itinéraires piétons au sein de la Ville (voir carte PADD en fin de document).

De plus, des itinéraires piétons et cyclables devront être prévus au sein des zones de développement de l'urbanisation (ZAC du chemin herbu, zones au bord de l'Oise, zone rue Catelas,...) pour accroître l'offre de liaisons douces et relier ces nouveaux quartiers aux pôles de centralité de Persan.

Enfin, dans l'optique de pérenniser et d'améliorer les conditions de promenade, des cheminements piétons et/ou cycles seront créés aux abords de l'étang du Val de Persan et dans la zone du Marais. A cet effet, un franchissement de la voie ferrée existant dans la zone du marais va être réhabilité.

De plus, une véritable coulée verte traversant la Ville du Nord au Sud va être créée le long de l'Esches. Elle traversera notamment le parc Robespierre et le futur espace vert sur le site Great Lakes, avant de rejoindre les berges de l'Oise.

Les berges de l'Oise seront quant à elles requalifiées afin d'améliorer les conditions de promenade sur ce site remarquable et d'y développer des espaces de convivialité.



Envisager un développement et un renouvellement urbain pour poursuivre la mutation de la Ville

DEVELOPPER LE PARC DE LOGEMENTS EN VUE DE SA DIVERSIFICATION ET RESORBER L'HABITAT INDIGNE

-  Valoriser les dents creuses et le bâti ancien au sein du tissu urbain pour la réalisation de nouveaux logements
-  Reconvertir des secteurs industriels ou agricoles à vocation dominante d'habitat ou à vocation mixte
-  Résorber l'habitat indigne et réaliser de nouveaux logements
-  Développer l'urbanisation à vocation dominante d'habitat
-  Envisager à terme la reconversion d'emprises ferroviaires et de secteurs industriels sur les bords de l'Oise

CONSOLIDER LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS, DE COMMERCES ET DE SERVICES EN ADEQUATION AVEC LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ENVISAGÉE

-  Principe d'implantation d'un nouveau groupe scolaire
-  Principe d'implantation d'un nouveau gymnase
-  Pérenniser l'offre d'équipements existante
-  Pérenniser le commerce et l'artisanat de proximité
-  Conserver les capacités de stationnement pour soutenir le commerce de proximité
-  Pérenniser et développer l'offre commerciale de grande et moyenne surface
-  Développer de nouvelles zones commerciales en vitrine sur la RD4

POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

-  Aménager un nouveau parc d'activités économiques
-  Conforter les zones d'activités économiques existantes
-  Réhabiliter le site Great Lakes et y développer de nouvelles activités
-  Permettre à terme le maintien ou la reconversion du site de la centrale EDF
-  Préserver les espaces agricoles afin de pérenniser cette activité

Améliorer le cadre de vie et protéger l'environnement

-  CONFORTER LA «COLONNE VERTEBRALE» DE PERSAN (axe Vogt/Vermeire/Jaurès) en :
 - pérennisant l'offre d'équipements
 - soutenant l'offre commerciale
 - requalifiant certains espaces publics
 - améliorant les conditions de circulation aux abords de la voie ferrée
 - favorisant la rénovation du bâti ancien

CONFORTER LES CENTRALITÉS DE QUARTIER ET MAINTENIR DES ESPACES DE RESPIRATION

-  Espaces verts internes aux quartiers à conserver
-  Coeurs d'îlot et arrières de jardin à préserver
-  Jardins familiaux à préserver
-  Implantation de jardins familiaux
-  Création d'un nouvel espace vert public
-  ESPACES PUBLICS À REQUALIFIER
 - A- Abords du centre commercial «les arcades»
 - B- Place Carnot
 - C- Abords de la gare et passage de la voie ferrée
 - D- Place de la rencontre

PRÉSERVER L'IDENTITÉ PATRIMONIALE DE PERSAN

-  Éléments de patrimoine à protéger
-  Structure urbaine ancienne et éléments bâtis d'intérêt à préserver

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ENTRÉES DE VILLE

-  Être attentif à la qualité des entrées de ville
-  Traitement qualitatif et paysagement des abords de la RD4

FAVORISER L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES ESPACES EN DÉVELOPPEMENT OU EN RECONVERSION

-  Front urbain de qualité à créer
-  Espaces verts tampon à aménager
-  Intégration paysagère des futures zones d'activité
-  Aménagement paysager des berges de l'Oise

PROTEGER LES ESPACES ET ÉLÉMENTS À FORTÉ SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE ET/OU ENVIRONNEMENTALE

-  Oise et ses berges
-  Autres cours d'eaux
-  Etang à préserver et à mettre en valeur
-  Espaces naturels à préserver et valoriser
-  Parc Robespierre
-  Alignement d'arbres
-  Arbres remarquables
-  Haie
-  Perspective visuelle

Adapter les infrastructures de déplacements pour améliorer le fonctionnement urbain

ADAPTER LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

-  Aménagement de nouvelles liaisons routières
-  Aménagement de carrefour à réaliser
-  Réaménagement du passage sous la voie ferrée et accès à la gare
-  Elargissement de la rue des droits de l'homme à réaliser
-  Améliorer la sécurité routière
 - 1- Meilleure sécurisation du carrefour
 - 2- Virage dangereux à aménager
-  Requalification de la rue J. Catelas intégrant une liaison cyclable et PSH
-  Requalification de l'accès au collège
-  Requalification à terme de la rue du 8 mai 1945

DÉVELOPPER LES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT

-  Pérenniser les parcs de stationnement existants
-  Aménager un nouveau parc de stationnement

FAVORISER LES MODÈS DE DÉPLACEMENT ALTERNATIFS

-  Aménagement d'un pôle multimodal
-  Sentes et chemins à préserver ou à retrouver
-  Itinéraire piéton à aménager
-  Itinéraire piéton/cycle/PSH à aménager
-  Cheminement piéton des berges de l'Oise à requalifier
-  Franchissement de la voie ferrée à aménager

Projet d'aménagement et de développement durable

